



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE**

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

DELIBERATION n°2025-04-10_17

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12	Membres présents : POLATO Serge, VERDAGUER Céline, GAUMOND Stéphane, DEL PINO Geoffrey, GARRIGOLAS Jérôme, LECARPENTIER Marie-Madeleine, PARENT Karine, SERRUS Hélène, VILLENEUVE Guillaume. Membres absents ayant donné procuration : DELCASSO François procuration à JULIEN Jean Pierre, FOLIARD Annick procuration à VERDAGUER Céline, PARENT Karine procuration à GAUMOND Stéphane. Membres absents non excusés : CLERCH Xavier, VILLENEUVE Amandine.
Président de Séance : POLATO Serge	
Secrétaire de Séance : VILLENEUVE Guillaume	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal, se sont réunis, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur POLATO Serge, Maire.

Date de convocation : 2 avril 2025

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – Lotissement communal

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 du lotissement communal (budget annexe) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Constata que les résultats du compte de gestion 2024 du Trésorier sont identiques à ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

Adopte l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice budgétaire 2024 ;

Donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2024 à Monsieur le Trésorier Principal de l'établissement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus

**Le secrétaire,
Guillaume VILLENEUVE**



**Le Maire,
Serge POLATO**

